



Elections 2024

Comité sur les Droits des Personnes Handicapées (CPDH)

Comité pour l'élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes (CEDF)

Comité de Droits de l'homme (CDH)

Comité des Droits de l'enfant (CDE)

Questionnaire pour les candidats

Quatre Organes de Traités de l'ONU, le Comité des droits des personnes handicapées (CPDH), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDF), le Comité des droits de l'homme (CDH) et le Comité des droits de l'enfant (CDE), ont des élections prévues en 2024.

Afin de renforcer les organes de traités, l'Alliance Internationale des Personnes Handicapées, Child Rights Connect et IWRAW Asia-Pacific – en tant que membres de [TB-Net](#), le réseau d'ONG pour les organes de traités des Nations Unies – cherchent à promouvoir la qualité, l'indépendance et la diversité des membres des organes de traités par le biais de processus de nomination et d'élection transparents et participatifs.

Ce questionnaire, qui est envoyé à tou(te)s les candidat(e)s nommé(e)s et est basé sur les critères énoncés dans les traités concernés et dans la Résolution 68/268 de l'Assemblée Générale, permettra à tous les États et autres parties prenantes de mieux comprendre les compétences, les expériences et la motivation des candidat(e)s au CRPD, CEDAW, HRCtee, CRC et CDESCR avant les élections.

Les résultats des questionnaires seront disponibles sur le site www.unthelections.org, tandis que les réponses vidéo seront partagées sur une [page YouTube dédiée](#).

Cette initiative n'implique pas que nous soutenions ou nous opposions à des candidats de façon individuelle.

Questions ouvertes à tou(te)s les candidat(e)s des organes de traités

1. Nom : ADONON Sêmèdé Chrystelle Cédrine

2. Nationalité : Béninoise

3. Poste actuel : Magistrat, Présidente de la chambre des infractions commises à raison du sexe des personnes, Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET).

4. Occupez-vous actuellement un poste, ou avez-vous déjà occupé un poste au nom de, ou pour votre Gouvernement (pouvoir exécutif) qui pourrait compromettre votre indépendance et votre impartialité, actuelles ou perçues ? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails :

Au Bénin, la séparation des trois pouvoirs est une réalité. Naturellement, en tant que juge, je relève du pouvoir judiciaire et j'officie en toute indépendance et impartialité.

5. Veuillez indiquer tout conflit d'intérêt actuel ou potentiel qui pourrait vous empêcher de faire preuve d'indépendance et d'impartialité dans votre travail en tant que membre d'un organe de traité de l'ONU :

En tant que magistrat du siège, bien qu'étant nommée par le gouvernement, j'affirme mon impartialité et mon indépendance à travers mes décisions. Il en sera de même pour le Comité des droits de l'enfant si j'étais élue : j'assumerai mon mandat dans la même dynamique, sans influence des gouvernements.

6. Le processus de nomination relatif à votre candidature était-il un processus transparent et participatif ? La société civile et les autres parties prenantes ont-elles été consultées ?

Mon souhait d'être membre du Comité des droits de l'enfant est de longue date et toute ma carrière, j'ai eu un intérêt particulier pour les questions liées aux enfants. La reconnaissance publique de cet intérêt et de cette spécialisation m'a conduit à la tête de cette nouvelle chambre dédiée à la protection des enfants, avec un mandat étendu au mariage forcé et au harcèlement par l'enseignant sur son apprenant. Pour le Comité, j'assurais ma propre veille et j'ai donc sollicité l'appui du gouvernement dès que j'ai su que l'appel à candidature était lancé. J'ai été ravie de la réponse positive et j'espère que les autres États membres seront convaincus par mon dossier.

7. Durant votre mandat potentiel en tant que membre d'un Comité, quels autres postes ou activités professionnelles avez-vous l'intention d'entreprendre ?

Durant mon mandat en tant que membre du Comité, je continuerai dans mes fonctions de juge. Aucun changement n'est envisagé à ce jour.

8. Les engagements en tant que membre du Comité prennent beaucoup de temps pendant et en dehors des sessions. Comment vous assurerez-vous d'avoir la capacité de consacrer le temps nécessaire au travail du Comité, à la fois en personne et en ligne ?

L'organisation mise en place au niveau de ma chambre permet une continuité du travail en personne ou en ligne de sorte que mes absences ne seront pas de nature à perturber le fonctionnement de la chambre, ce qui me permet donc de dégager du temps pour me consacrer au travail du Comité et apporter une contribution substantielle durant les sessions mais aussi en dehors des sessions. Par ailleurs, je compte mettre en place une équipe d'appui pour m'accompagner tout en contribuant de la sorte à la formation et la spécialisation des jeunes qui vont faire partie de mon



équipe. Avec un peu de chance, je pourrai même avoir une expertise linguistique en espagnol dans mon équipe pour accroître ma capacité à couvrir toutes les régions, en sachant que je peux moi-même lire et comprendre l'anglais.

9. Quels sont les défis actuels et principaux que vous voyez pour le système des organes de traités et quelles sont vos idées d'amélioration ?

Les organes des traités ont développé une pratique bien établie dont les résultats ne peuvent pas être niés. Mais le propre de l'humain, c'est la quête d'une amélioration. Je vais personnellement militer à une plus grande vulgarisation des dispositions de la convention, avec des décisions construites avec le souci d'éducation. Je voudrais participer au dialogue constructif avec les États parties pour dresser des leçons pour tous. Enfin, il y a des questions nouvelles ou une nouvelle dimension des droits de l'enfant que j'aimerais pouvoir explorer pour construire une compréhension contemporaine et évolutive. Par exemple, durant un travail récent, j'ai réalisé la confusion autour de l'âge de consentement au sexe et je me suis dit que c'est là certainement une des questions nouvelles à approfondir pour une vue consensuelle qui protège l'intérêt supérieur de l'enfant.

10. (Question actualisée !) La pandémie de COVID-19 a ralenti, fait reculer les progrès et exacerbé le défi de veiller à ce que les besoins des enfants soient satisfaits et leurs droits garantis. En reconnaissance de ces effets négatifs qui devraient persister à long terme et de la multiplicité des crises qui affectent les enfants de manière disproportionnée dans le monde entier, le Secrétaire Général des Nations Unies a publié en juillet 2023 une [note d'orientation sur l'intégration des droits de l'enfant](#), demandant la mobilisation du système des Nations unies pour renforcer et élever collectivement un programme commun des Nations unies en matière de droits de l'enfant. Comment le Comité peut-il contribuer à cette mobilisation et veiller à ce que les droits de l'enfant soient intégrés dans tous les piliers des Nations Unies ?

Comme je le disais tantôt, il faut une approche évolutive et les droits de l'enfant en temps de crise telle qu'une pandémie présentent des enjeux spécifiques. Pour ma part, le Comité peut mener une réflexion approfondie sur les droits qui sont exposés avec les mesures d'exception liées à la pandémie pour mieux cerner la compréhension qui servirait le mieux l'intérêt supérieur de l'enfant. Le Comité peut aussi collecter les pratiques durant la dernière pandémie pour identifier les bonnes pratiques pour tirer des leçons.

Lien vers votre CV complet : voir mon site Internet personnel actuellement dédié à ma candidature (www.chrystelleadonon.info).

Questions pour les candidat(e)s au Comité des droits de l'enfant de l'ONU

*Veillez fournir des réponses aussi précises que possible et **ne dépassant pas 200 mots par question.***

Votre motivation, votre expérience et vos qualifications pour devenir membre

1. Qu'est-ce qui vous motive à devenir membre du Comité des droits de l'enfant ? (option vidéo)

J'ai toujours eu un grand intérêt pour les questions liées aux droits de l'enfant. Au plan national, j'ai œuvré à divers niveaux pour apporter des changements dans le traitement des

cas relatifs aux mineurs et pour la promotion des droits de l'enfant. J'ai ainsi contribué à la rédaction du code de l'enfant et à la politique nationale de la protection des enfants. Dans l'exercice de mes fonctions, j'ai été confrontée à certains obstacles dus à l'incohérence des textes nationaux ou à des vides juridiques qui pourraient être réglés par des recommandations claires du Comité. J'ai donc envisagé de faire partir des membres du Comité pour aider à élargir l'éventail des droits de l'enfant par des recommandations aux États parties pour améliorer le traitement des affaires relatives aux enfants. Je viens aussi en toute humilité pour continuer à mieux cerner ces droits pour le bien de tous les enfants, les miens, les vôtres, ceux de tous, et ceux à venir.

2. Compte tenu de la composition actuelle et de l'expertise du Comité, quelle serait votre valeur ajoutée ? (option vidéo)

J'ai deux objectifs principaux en tant que membre du Comité des droits de l'enfant si j'étais élue.

Le premier est de renforcer la participation des enfants. Il s'agira notamment de redynamiser l'accès des enfants au Comité par les plaintes individuelles en rendant des décisions de principe pouvant résoudre définitivement les problèmes soulevés et servir de jurisprudence pour toutes les instances nationales qui ont un mandat lié aux enfants.

Le second est d'améliorer le traitement judiciaire des affaires relatives aux enfants par des recommandations permettant de bonnes pratiques dans ce domaine.

Naturellement, la méthode logique du raisonnement juridique va me guider dans cette mission pour assurer l'intérêt supérieur de l'enfant.

3. Quels sont, selon vous, les questions émergentes et les défis en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs à l'échelle mondiale ainsi que dans votre pays / région ?

Les enfants sont de plus en plus présents sur Internet. Cette présence, malgré ses points positifs, n'est pas sans conséquence sur leurs vies les exposant à plusieurs dangers et engendrant des infractions commises contre/par les enfants. Avec la pandémie, Internet a pris aussi une autre dimension comme un vecteur de l'éducation, avec un risque plus grand d'un monde à double vitesse, le Nord et le Sud. Tout en se préoccupant de ce développement et des enjeux qui en découlent, le Comité pourrait développer une plateforme moderne pour éduquer les enfants sur leurs droits et devoirs.

Pour ce qui concerne plus particulièrement mon pays et ma région, deux préoccupations me semblent émerger : la déscolarisation avec la pandémie et la crise économique, et les enjeux liés à la sécurité avec le droit de l'enfant à la paix. Ces problèmes ne sont pas nouveaux mais prennent une dimension nouvelle dans les circonstances actuelles.

4. Selon vous, quels sont les domaines dans lesquels le Comité doit renforcer les normes internationales relatives aux droits de l'enfant ?

Au nombre des difficultés auxquelles les enfants sont confrontés, on pourrait citer sans que cette liste ne soit exhaustive :

- le droit à la participation des enfants notamment dans les pays à faible pratique judiciaire ;

- l'accès à la justice ;
- l'exploitation sexuelle en général et en ligne en particulier ;
- la traite ;
- la migration ;
- les travaux forcés et/ou dangereux.

Le Comité doit donc œuvrer au renforcement des normes dans ces domaines. Par ailleurs, il y a des injustices historiques que le Comité peut travailler à réparer.

5. Comment envisagez-vous le travail du Comité dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable ?

L'ensemble des ODD contribuent au bien-être des enfants et tout ce que le Comité fera de constructif contribue donc à ces objectifs. Plus particulièrement, nous avons mentionné le droit à l'éducation de l'enfant et c'est l'ODD4. Nous avons mentionné aussi le droit à la paix de l'enfant qui s'inscrit dans l'ODD16. L'ODD10 figurera aussi avec la recherche d'une réduction des inégalités entre les enfants du Sud et les enfants du Nord.

6. Comment pensez-vous que le Comité pourrait faire progresser les normes et les pratiques sur la participation des enfants, et en particulier sur le droit des enfants à participer à la vie politique et les enfants défenseurs des droits humains ?

Le Comité doit réapprécier la question de la majorité pour en circonscrire les conséquences, en encadrant mieux la participation active de l'enfant à la vie sociale. Il s'agit à la fois de l'accès direct des enfants à la justice mais aussi de la participation à la vie politique. Non seulement, l'âge minimum pour voter peut être apprécié au regard d'expériences diverses, mais des institutions peuvent être mises en place pour l'engagement des enfants dans une vie publique à un niveau local et éventuellement national. S'agissant plus particulièrement des enfants défenseurs des droits de l'homme, le Comité devrait engager une étude d'envergure sur le statut et la protection requise.

7. Que peut faire le Comité pour renforcer davantage son engagement envers la société civile ?

Le Comité peut engager un dialogue continu avec un espace d'interaction permanente avec la société civile. Par exemple, un membre peut assumer une telle fonction sur une base annuelle et rotative. Et le Comité peut aussi organiser des rencontres régionales avec la société civile, y compris durant les intersessions, même en utilisant la technologie. Avec une meilleure compréhension, une fois dans le Comité, je ne doute pas qu'ensemble nous trouverons d'autres moyens.